

RÈGLEMENT DE LA PATINOIRE

La patinoire du Grand-Saconnex est un lieu public géré par la ville du Grand-Saconnex. Afin de faire de ce lieu de loisir un endroit convivial où tout le monde s'y sent en sécurité, les usagers sont tenus de respecter le règlement en vigueur.

- Les enfants âgés de moins de 8 ans doivent être accompagnés par un adulte.
- Les gants sont obligatoires.
- Il est interdit de pénétrer sur la glace sans patin, à l'exception des personnes qui aident un enfant ou un débutant. (Les chaussures doivent être propres pour rentrer sur la patinoire).
- Les usagers sont tenus de respecter les installations et le matériel en place. Toute détérioration doit être signalée à un employé de la patinoire afin de garantir la sécurité de tous.
- Lors du surfacage de la glace, aucune personne ne sera autorisée sur la glace, à l'exception des employés de la patinoire.
- La vitesse des patineurs sera modérée afin d'éviter tout accident.
- Il est interdit de faire des trous dans la glace.
- Il est interdit de consommer des boissons ou de la nourriture sur la glace.
- Il est interdit de faire des boules de neige.
- L'utilisation des aides au patinage est réservée exclusivement aux débutants.
- La pratique et l'utilisation du matériel de hockey sont seulement autorisées dans la zone prévue à cet effet.
- Il est interdit de marcher avec les patins en dehors des protections en plastique.
- Il est interdit de fumer sur et aux abords de la patinoire.
- Des zones fumeurs marquées par une signalétique sont à dispositions sur le site.

Les employés de la patinoire sont tenus de faire respecter tous les points du règlement. Si les avertissements ne sont pas respectés, les gardiens de la patinoire ainsi que la police municipale pourront prononcer une interdiction d'accès temporaire qui sera notifiée par écrit au contrevenant ou à son représentant légal. La police municipale sera contactée par le gardien du site en cas de perturbation.